



Très gênés la nuit par une voisine fumeuse, pourriez-vous nous aider dans l'explication à lui donner sur notre gêne ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 3 août 2017

Bonjour,

Je me permets de vous contacter, ayant trouvé sur le site de la DNF votre guide, très bien conçu, sur le tabagisme passif en copropriété.

J'habite dans le midi, dans une petite co-propriété, au second étage, et ai l'habitude de dormir la fenêtre ouverte, toute l'année.

Nous sommes fort ennuyés, car voici plusieurs semaines que notre voisine du premier étage, dont la fenêtre se trouve juste sous la fenêtre de notre chambre, se permet de fumer (généralement entre minuit et 1 heure du matin, voire avant), ses volets entrebâillés, certainement dans sa chambre (tous les appartements étant identiques). Elle ne se met pas à la fenêtre, mais ses volets étant entrebâillés, la fumée monte et entre dans notre chambre où l'odeur s'installe et persiste (ce qui est plus que déplaisant). Dans la journée, l'odeur de la cigarette se fait aussi sentir côté cuisine (a priori jamais sur la terrasse).

Nous sommes ainsi chaque nuit incommodés par l'odeur de cigarette qui pénètre dans notre chambre (voire des relents de joint, comme hier soir). N'étant pas fumeurs nous-mêmes (et ne l'ayant jamais été), nous en sommes d'autant plus importunés.

Auriez-vous des conseils, arguments, à me prodiguer avant que je la contacte ? Je vous en remercie chaleureusement

Réponse :

Dépendance et raison ne font pas bon ménage, particulièrement en raison d'une communication magistralement bien orchestrée des industriels du tabac et de leurs bras armés, buralistes, cafetiers, fonctionnaires, élus et élites bien-pensantes, conditionnés ou corrompus. Au terme d'une manipulation quotidienne qui dure depuis un siècle, ils ont ainsi pu donner au tabagisme l'image d'une pratique naturelle, voire innée, et imposer l'idée que toute tentative de son encadrement serait assimilable à une privation de liberté.

La détermination et la persévérance d'un petit nombre de [bénévoles](#) [1] et le courage politique de quelques élus, ministres et présidents de la République [2] arrivent cependant à redonner progressivement au tabagisme l'image qu'il n'aurait jamais dû perdre d'un poison dangereux et très coûteux pour la nation.

Votre voisine, si elle n'est pas complètement conditionnée, pourrait entendre vos arguments, mais il vous est recommandé, dans tous les cas, de limiter votre discours au simple énoncé des désagréments que vous subissez tout en reconnaissant qu'elle est en droit de faire ce qu'elle veut chez elle. Si elle se montre sensible à vos arguments, il vous sera certainement possible de trouver un *modus vivendi* favorable aux deux parties. Dans le cas contraire, n'insistez pas et suivez les conseils qui vous sont prodigués dans la Brochure tabagisme passif, savoir se protéger

dans les lieux d'habitation que vous trouverez dans notre [centre documentaire](#)

Le thème du trouble anormal de voisinage lié à la pollution tabagique devient majeur dans les demandes d'aide quotidiennes qui nous sont adressées, ce qui a incité l'[antenne régionale Île-de-France](#) à créer un groupe de travail. Vous pouvez les contacter et même participer à leurs travaux.

[1] dénigrés quotidiennement, y compris par certains qui prétendent viser le même objectif de santé publique, au point d'être souvent assimilés dans l'inconscient collectif, à des activistes infréquentables

[2] confrontés au lien culturel qui persiste entre le ministère des finances et les fabricants de tabac ainsi qu'aux considérations électoralistes de beaucoup d'élus